



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Adoptée à Genève le 22 avril 2016

EB.2016.07

Le Conseil d'administration envisagera d'inviter la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et le facilitateur du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) à certaines sessions de pays des réunions du Conseil d'administration de CAFI, en tant qu'observateurs ad hoc, selon l'ordre du jour, sans incidence en matière de coûts.